

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 30 (1938)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Économie politique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

décidera du sort de la guerre: la classe ouvrière. Personne encore n'est en mesure de dire par quels détours, par quelles souffrances l'humanité moderne passera de l'économie de guerre à l'économie dirigée, mais dirigée en vue de la paix et non plus en vue de la guerre. Nous savons qu'un retour au libéralisme n'est plus possible. Nous savons aussi que l'économie dirigée et l'économie de guerre diffèrent dans leur essence même; toutes les expériences qui se déroulent actuellement sous nos yeux nous montrent que le contrôle fasciste de l'économie aboutit dans tous les cas à l'économie de guerre. Et cette remarque s'applique à tout « planisme capitaliste », à toute planification de l'économie qui a en vue non pas l'augmentation mais la restriction du standard de vie des masses travailleuses et la limitation de leur droit de regard dans l'organisation et la direction de la vie économique.

---

## Economie politique.

### La situation dans l'industrie.

Les enquêtes menées par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur la situation de l'industrie suisse au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de 1937, confirment pleinement le jugement pessimiste que nous avions formulé dans notre rapport sur la conjoncture au cours du dernier trimestre de l'année. Cette enquête a abouti à une constatation essentielle: pour la première fois depuis la dévaluation nous sommes en présence d'une diminution du nombre des ouvriers occupés. Il est vrai qu'elle est encore faible — 2,3 % en moyenne — et concerne surtout l'industrie du bâtiment, qui accuse un recul saisonnier. L'opinion des chefs d'entreprises sur le degré d'occupation, qui était déjà pessimiste au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, l'est devenue plus encore au cours du 4<sup>e</sup> trimestre. Mais on a malheureusement moins de confiance encore en ce qui concerne l'avenir. Alors qu'au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1937 on pouvait considérer comme bonne ou satisfaisante la situation des entreprises occupant le 57 % des salariés, nous constatons qu'aujourd'hui cette proportion d'entreprises ayant des résultats favorables ou tout simplement satisfaisants ne s'étend plus que sur le 34 % de l'ensemble des salariés. Nous devons donc nous attendre très prochainement à une baisse plus rapide du nombre des salariés occupés dans l'industrie.

Ces rapports sur la situation industrielle méritant toute notre attention, nous voulons relever ici quelques-unes de leurs constatations essentielles:

#### *Le degré d'occupation.*

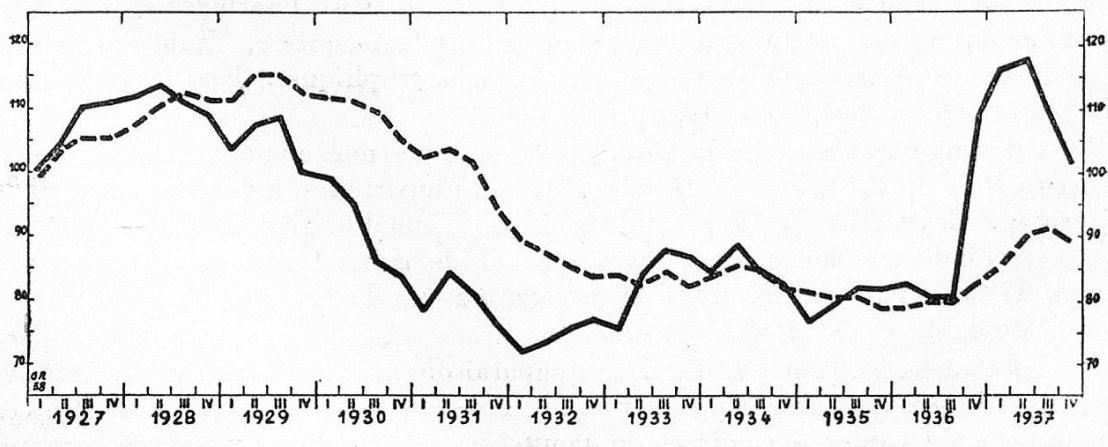
L'Office fédéral s'est informé du degré d'occupation auprès des chefs d'entreprises; les réponses qui lui parviennent portent le prédicat bon (150), satisfaisant (100) et mauvais (50). La moyenne de ces estimations, qui reposent naturellement sur les appréciations subjectives des employeurs, donne ce que l'on appelle le coefficient d'occupation.

*Coefficient d'occupation du 4<sup>e</sup> trimestre 1937, par industrie:*

	1936		1937		1937	
	3 <sup>me</sup> trim.	4 <sup>me</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>me</sup> trim.	3 <sup>me</sup> trim.	4 <sup>me</sup> trim.
Industrie du coton . . . . .	80	118	136	127	108	77
Industrie de la soie . . . . .	71	100	120	111	101	83
Industrie de la laine . . . . .	77	129	121	100	86	68
Industrie du lin . . . . .	77	137	140	112	111	82
Broderie . . . . .	113	127	127	124	113	108
Autres industries textiles . . . . .	66	115	109	95	91	82
Industrie du vêtement . . . . .	72	111	124	118	105	82
Industrie de l'alimentation . . . . .	86	98	92	89	94	97
Industrie chimique . . . . .	90	103	102	103	101	103
Papier, cuir et caoutchouc . . . . .	67	119	129	128	114	111
Arts graphiques . . . . .	90	104	109	111	113	121
Travail du bois . . . . .	66	92	94	101	95	89
Industrie des machines et métaux	80	104	114	126	124	115
Horlogerie, bijouterie . . . . .	114	130	139	142	144	145
Pierres et terre . . . . .	58	81	86	91	92	89
Industrie du bâtiment . . . . .	79	76	85	93	92	94
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>108</b>	<b>116</b>	<b>117</b>	<b>111</b>	<b>102</b>

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, on a établi le coefficient d'occupation maximum moyen pour toutes les industries, c'est-à-dire tel qu'il résulte de l'appréciation la plus favorable des chefs d'entreprises. Du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> trimestre, ce coefficient maximum moyen est tombé de 117 à 111 et de 111 à 102 du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre. Cet avilissement est dû surtout à l'industrie textile, spécialement aux branches de la laine, de la soie, du coton et du lin ainsi qu'à l'industrie du vêtement. Les pronostics relatifs à l'industrie de la broderie sont moins favorables que par le passé bien que le coefficient soit encore au-dessus de la moyenne. Dans l'industrie des machines et métaux on constate un recul du coefficient d'occupation de 126 à 115; dans l'horlogerie, par contre, il a atteint 145, soit le chiffre maximum. La situation est stable dans l'industrie chimique et dans le bâtiment. Dans l'industrie de l'alimentation et dans les arts graphiques, nous observons une légère amélioration.

Les deux courbes qui figurent dans le tableau ci-dessous, représentent le mouvement du coefficient d'occupation et le chiffre-indice des travailleurs occupés.



La chute de ces courbes montre nettement le recul de la conjoncture intervenu au cours du dernier semestre de 1937. On constate que la courbe établie sur les estimations des employeurs tombe presque verticalement, alors que celle du chiffre-indice des travailleurs occupés ne baisse que lentement.

*Nombre des travailleurs occupés.*

Pour être en mesure de porter un jugement sur la situation actuelle, il est indispensable de connaître le nombre des ouvriers occupés qui, contrairement au coefficient d'occupation, donne une base objective pour l'estimation de la conjoncture.

Nous donnons ci-dessous, en pour-cent, le nombre des ouvriers occupés (moyenne annuelle) dans les diverses branches industrielles comparativement à 1929 (= 100) :

		Fin juin	1937	Fin sept.	Fin déc.
Industrie du coton . . . . .	74,2	74,2	73,0		
Industrie de la soie et de la soie artificielle	47,4	47,4	46,4		
Industrie de la laine . . . . .	104,2	100,2	95,2		
Industrie du lin . . . . .	127,9	126,3	127,1		
Broderie . . . . .	59,1	59,1	53,6		
Autres industries textiles . . . . .	48,0	58,5	74,3		
Industrie du vêtement . . . . .	93,2	93,2	89,8		
Industrie de l'alimentation . . . . .	83,4	86,3	81,5		
Industrie chimique . . . . .	94,9	96,6	95,7		
Papier, cuir, caoutchouc . . . . .	98,1	99,1	100,0		
Arts graphiques . . . . .	94,2	96,8	97,6		
Travail du bois . . . . .	75,1	72,8	64,4		
Industrie des machines et métaux . . . . .	84,4	86,9	86,9		
Horlogerie, bijouterie . . . . .	83,6	85,4	94,3		
Pierres et terre . . . . .	82,5	82,5	71,1		
Industrie du bâtiment . . . . .	56,8	57,9	36,8		
	78,6	80,3	78,6		

Le degré d'occupation a atteint son maximum en automne. Au cours du dernier trimestre, nous constatons un recul de 2,3 %. Si nous faisons abstraction de l'industrie du bâtiment, où le recul du nombre des salariés est dû à l'approche de l'hiver, nous constatons que cette diminution est due surtout à l'industrie de la laine, à la broderie et à l'industrie de l'alimentation. Le nombre des salariés a considérablement augmenté dans l'horlogerie; toutefois, cette amélioration est probablement de nature saisonnière. Nous constatons également de légères améliorations dans les arts graphiques, dans la production du papier et le travail du cuir.

Une comparaison avec la fin de 1936 indique une augmentation du degré d'occupation de 8,7 %. A la fin de 1937, la plupart des industries occupaient davantage de salariés qu'à la fin de 1936. L'amélioration la plus forte est celle de l'industrie horlogère (plus 35 %) et de celle des machines et métaux (plus 17 %). Par contre, nous observons un recul dans les branches de la laine, de la broderie et du vêtement.

Le tableau suivant établit une comparaison avec les chiffres de 1929, la dernière année de haute conjoncture. A l'exception de l'industrie du lin, de la branche du papier, du cuir et du caoutchouc, le nombre des salariés occupés dans toutes les autres branches est inférieur à 1929 et parfois même consi-

dérablement. Le degré d'occupation dans les arts graphiques, dans l'industrie de la laine, dans l'horlogerie et dans l'industrie chimique est sensiblement le même qu'en 1929. En moyenne, le nombre des ouvriers occupés actuellement est inférieur de 21,4 % aux chiffres de 1929.

#### *Les perspectives d'occupation.*

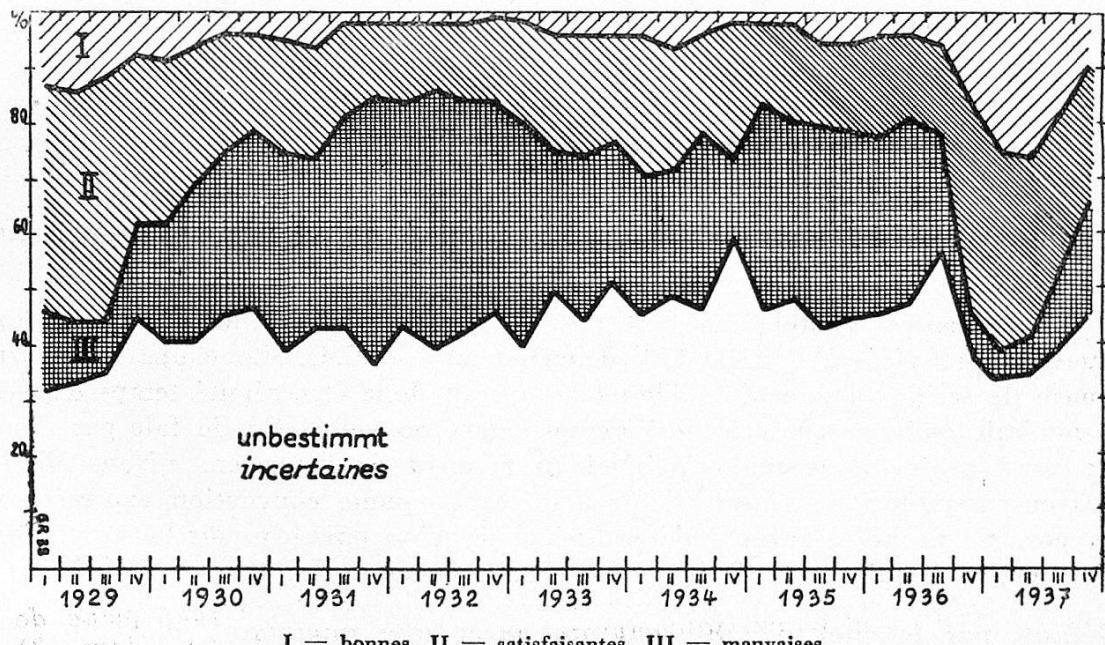
L'Office fédéral a finalement demandé aux employeurs de lui faire part de leurs estimations en ce qui concerne le degré futur de l'occupation. Si nous nous basons, non pas sur le nombre des entreprises, mais sur celui des ouvriers occupés, nous obtenons les chiffres suivants pour l'année écoulée:

*Répartition en pour-cent des salariés sur les entreprises dont les perspectives d'occupation étaient:*

		bonnes	satisfaisantes	mauvaises	incertaines
4 <sup>e</sup> trimestre	1936 . .	16,1	38,4	7,8	37,7
1 <sup>er</sup> »	1937 . .	24,5	36,5	5,4	33,6
2 <sup>e</sup> »	1937 . .	25,6	32,3	6,8	35,3
3 <sup>e</sup> »	1937 . .	18,6	28,2	14,6	38,6
4 <sup>e</sup> »	1937 . .	10,0	24,4	21,1	44,5

Nous avons exprimé graphiquement ces perspectives d'occupation en les comparant à celles de 1929.

#### *Perspectives d'occupation de 1929 à 1937.*



I = bonnes. II = satisfaisantes. III = mauvaises.

Depuis la dévaluation, nous observons une amélioration; malheureusement, au cours du 2<sup>e</sup> semestre, la situation doit être jugée avec plus de pessimisme. A la fin de 1937, les estimations des employeurs ont été les plus mauvaises qui aient été formulées depuis la dévaluation. Nous reproduisons ci-dessous les résultats de l'enquête de l'Office fédéral pour les diverses industries:

Les pronostics du degré d'occupation au cours du dernier trimestre de 1937 se répartissent comme suit, en pour-cent des ouvriers occupés dans les diverses industries:

	bons	satisfaisants	mauvais	incertains
Industrie du coton . . . . .	0,3	8,8	52,4	38,5
Soie et soie artificielle . . . . .	8,6	2,5	33,7	55,2
Industrie de la laine . . . . .	1,4	7,6	68,1	22,9
Industrie du lin . . . . .	—	16,0	32,4	51,6
Broderie . . . . .	3,4	38,5	5,8	52,3
Autres industries textiles . . . . .	—	7,4	34,6	58,0
Industrie du vêtement . . . . .	1,5	10,0	33,3	55,2
Industrie de l'alimentation . . . . .	1,2	36,9	16,1	45,8
Industrie chimique . . . . .	5,3	13,8	4,8	76,1
Papier, cuir et caoutchouc . . . . .	3,0	45,1	21,0	30,9
Arts graphiques . . . . .	16,9	31,2	10,1	41,8
Travail du bois . . . . .	0,8	16,7	18,0	64,5
Industrie des machines et métaux . . . . .	14,1	35,5	8,3	42,1
Horlogerie, bijouterie . . . . .	49,7	25,3	0,2	24,8
Pierres et terre . . . . .	1,9	23,8	21,6	52,7
Industrie du bâtiment . . . . .	0,7	29,9	24,1	45,3
Total	10,0	24,4	21,1	44,5

Les perspectives relatives à l'industrie de la laine et du coton sont les plus incertaines. Les pronostics relatifs à l'industrie du bois et du bâtiment, aux industries chimiques, de la soie, de la broderie, du lin et du vêtement sont incertains. Les perspectives de l'industrie des machines et métaux, du papier, du cuir et du caoutchouc sont relativement satisfaisantes. Mais les chances les plus favorables sont encore celles de l'horlogerie où une proportion d'entreprises occupant 50 % des salariés en chiffre rond envisagent l'avenir avec optimisme.

## Droit ouvrier.

**Conditions voulues pour qu'il puisse être admis qu'un temps d'essai a été stipulé. (Art. 350 C. O.)**

Le « maître d'hôtel » ne doit pas être rangé parmi les « ouvriers ou domestiques » visés à l'article 350, deuxième alinéa, C. O. Le temps initial du louage de service d'un maître d'hôtel ne saurait donc être réputé temps d'essai. Il faudrait qu'il en eût été ainsi expressément convenu. Or, le fait par l'employeur d'avoir dit au maître d'hôtel au moment de l'engager: « Nous allons essayer ensemble » ne saurait valoir à lui seul comme convention expresse en ce sens. Ce propos est trop indéterminé pour qu'on puisse y voir la stipulation d'un temps d'essai. (Tribunal de prud'hommes de Lucerne, 1 VII 1937.)

**Défaut, par le chef d'établissement, parce que manquant d'argent, de s'acquitter de l'obligation de droit public lui incomtant de payer les primes de l'assurance-accident.**

Le tribunal du district de Lucerne-Ville, appelé à se prononcer sur une question visant le contrat d'apprentissage en vertu de l'ordonnance lucernoise relative à l'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle, a statué ce qui suit:

« Ne saurait-être admis le motif allégué par le chef d'établissement qu'il n'a pas pu, faute d'argent, payer les primes lui incomtant pour l'assurance de son apprenti contre les accidents professionnels. Ou bien il s'acquitte de cette